

Championnat de France Scolaire
Phase départementale (86)
Règlement intérieur des tournois
Écoles et Collèges

CDJE 86

28 janvier 2026

Saison 2025–2026

1 Conditions générales

Le CDJE 86, dont le siège social est situé au 26 avenue de l'Entraide, 86180 Buxerolles, organise la phase départementale (86) du Championnat de France Scolaire le 19 février 2025.

Le tournoi se déroulera au collège Ferdinand Clovis Pin, situé au 60 rue de la Ganterie, 86000 Poitiers.

Le règlement fédéral J03 ainsi que le règlement du championnat d'Académie s'appliquent prioritairement en cas de discordance avec le présent règlement.

La phase départementale est qualificative pour la phase académique du Championnat de France Scolaire. Pour le département de la Vienne, la qualification concerne :

- 1 équipe « collège » ;
- 1 équipe « école ».

Pour être éligible, un établissement doit présenter l'équivalent d'une équipe complète, soit 8 élèves du même établissement, comprenant au minimum 2 garçons et 2 filles.

La participation est gratuite. Chaque participant doit être titulaire d'une licence A ou B auprès d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs.

2 Modalités du tournoi

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FFE Rapide.

2.1 Règles du jeu

Les règles applicables sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

- L'annexe A5 relative aux parties rapides s'applique.
- Le forfait est déclaré après 10 minutes de retard.

Conformément à l'article 2.2.2 du règlement des compétitions homologuées R03, adaptant l'article 7.5.5 en cadence rapide, et dans le cadre des compétitions scolaires prises en compte uniquement pour le Elo rapide national, deux coups illégaux sont autorisés au cours d'une partie. Le troisième coup illégal achevé entraîne la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

2.2 Appariements

Les appariements sont effectués selon le système suisse intégral (règles FIDE C.04), assisté par ordinateur à l'aide du logiciel PAPI (Erick Mouret).

Sont appariés à la première ronde les joueurs ayant :

- fait contrôler leur licence ;
- respecté les conditions d'inscription.

Les joueurs retardataires ne pourront pas être appariés. Les appariements sont affichés 5 minutes avant le début de chaque ronde.

2.3 Nombre de rondes

Le tournoi se déroule en 5 rondes.

2.4 Classement

2.4.1 Classement individuel

Le classement est établi selon le total des points :

- victoire : 1 point ;
- nulle : 0,5 point ;
- défaite : 0 point.

2.4.2 Classement par établissement

Le classement par établissement est obtenu par l'addition des points des 8 meilleurs joueurs d'un même établissement.

Les équipes complètes sont classées avant les équipes incomplètes.

2.5 Départage

Les critères de départage individuels sont, dans l'ordre :

1. Buchholz tronqué ;
2. Buchholz ;
3. Cumulatif.

Pour le Buchholz tronqué, le logiciel PAPI élimine les deux valeurs les plus faibles selon l'ancienne méthode du score ajusté.

En cas d'égalité entre établissements, l'équipe ayant la moyenne d'âge la plus jeune est classée devant.

2.6 Cadence

La cadence est fixée à 12 minutes + 3 secondes par coup, dès le premier coup.

3 Horaires

- Pointage : 13h00 – 13h30
- Ronde 1 : 14h00
- Ronde 2 : 14h30
- Ronde 3 : 15h00
- Ronde 4 : 15h30
- Ronde 5 : 16h00

4 Prix

Un prix est attribué :

- aux premiers joueurs individuels scolaires et collèges ;
- aux équipes classées premières scolaires et collèges.

5 Organisation

À l'issue de chaque partie, les joueurs remettent le matériel à sa position initiale.

Le résultat est inscrit clairement sur la feuille prévue à cet effet : 1–0, 0–1 ou 1/2.

Toute réclamation concernant un résultat doit être formulée au plus tard avant la publication des appariements de la ronde suivante concernée.

Passé ce délai, toute modification ne sera prise en compte que pour le classement Elo.

6 Règles de comportement

- Le comportement des joueurs ne doit pas porter atteinte à la compétition.
- Une tenue et une attitude correctes sont exigées.
- Toute discussion ou lecture suspecte est interdite.
- Les analyses et blitz sont interdits dans la salle.
- Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans la salle.
- Un joueur absent sans justification est considéré comme forfait.
- Les téléphones et appareils électroniques sont interdits dans la zone de jeu.

Tout appareil non éteint entraînera la perte immédiate de la partie.

7 Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Mathéo HNEINE, arbitre principal.

8 Acceptation du règlement

La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur ainsi que de la Charte du joueur d'échecs.

CDJE 86 (Organisateur)
Romain Picard

Arbitre principal
Mathéo HNEINE